

Okinawa Te Traditonnel

Compte-rendu assemblée générale du 16/11/2021

Et rectificatifs en bleu de M MIDROUILLET,

Personnes présentes : 20 dont un parent d'enfant. Vices ou irrégularités de forme :

- Les présents, absents et ou excusés avec leurs fonctions doivent a minima figurer (M. MIDROUILLET ne connaissait pas tout ce monde et bizarrement tout le monde semblait bien le connaître par personnes interposées, soit le propre même d'une « cabale »).

- Absence de liste d'émargement ?

- Quorum nécessaire eu égard à la gravité des décisions annoncées en séance (démission du Président, démission du Directeur technique, nomination d'un nouveau staff de direction!) qui ne figuraient pas non plus à l'ordre du jour)

Tour de table (demandé par M MIDROUILLET, car en effet, peu de gens se connaissaient entre eux, et ne connaissaient pas non plus tous les adhérents de FOUGEROLLES) : présentation rapide de chacun avec ses fonctions dans l'association.

Absence de M MERCKEL que nous sommes plusieurs à ne pas comprendre, et qui rend sa décision sans objet lorsque l'on en vient à la question de la « modification » du bureau. Quand on démissionne, on doit le signifier au moins à l'ordre du jour de façon explicite avant de l'annoncer publiquement et par personne interposée (ce que j'avais personnellement fait en 2019 et 2020 en pré-annonçant et annonçant mon départ dans le journal de l'Association, ayant déjà de nombreux désaccords avec celle-ci)

Cours enfant de St Sauveur (Sujet divers ou véritable « hors sujet », non inscrit à l'ordre du jour?)

Proposition de cours partagé entre enfants et parents le dernier mardi de décembre avant les vacances scolaires (14/12/2021). De manière à ce que les parents partagent avec leurs enfants leur activité. Des photos seront prises et feront l'objet d'une communication via le dojo no shinbun (le journal du dojo) et/ou l'édition d'un album photo souvenir.

Proposition d'un moment convivial courant juin sur le mode auberge espagnole ou pique-nique.

Ses propositions ne pourront se faire que suivant les conditions sanitaires et ce qu'elles permettront de mettre en place.

Un communication sera faite auprès des familles en temps voulu.

Foug'Art Loisirs (Formulation peu explicite et non négociée avec M MIDROUILLET en amont)

M. MIDROUILLET ne comprend pas ce point à l'ordre du jour (surtout formulé de cette façon) qui a été évoqué par deux fois par courriers aux 3 membres du bureau et auxquels il n'a pas été répondu (comme il n'a pas été répondu lors de l'AG Ordinaire en juin au courrier où M MIDROUILLET avait interrogé le bureau sur le fait qu'il y avait bien une seule association et 2 dojos (courrier intitulé « soyons clairs »). M.MIDROUILLET rappelle la définition d'un dojo et d'une association.

Mme la docteure AUBRY-BOCO adhérente au dojo depuis 6 ans (et ancienne Vice-Présidente) annonce solennellement qu'elle n'a pas du tout confiance dans l'actuel bureau, depuis que l'association est manipulée (des « Contre-AG de ceintures noires » venant démentir des décisions prises en AG, sur le thème de la compétition par exemple et sur d'autres thèmes, comme le DIF ou l'adhésion à la FFKDA...)

M.MIDROUILLET demande à son épouse de ne pas remonter si loin, la très grande majorité des membres présents ce jour ignorant tout l'historique de l'Association. **M. MIDROUILLET exprime qu'il entend juste qu'on le respecte** et il va essayer de s'en expliquer sur 3 points principaux qui remontent à la période récente où il regrette que lorsqu'il s'est exprimé par rapport à la crise COVID des personnes se sont senties légitimes pour « le corriger en rouge dans le texte », pour « lui reprocher la taille de sa police de caractères » ou encore, pour se voir écrire des interjections du type « hors sujet », « abusif », ou « à bon entendeur salut »). M MIDROUILLET détient toutes preuves écrites à l'appuis.

M. MIDROUILLET, souhaite d'abord et surtout que **le respect** (inscrit dans le Règlement Intérieur mais cependant jamais voté en AG) soit une des valeurs premières de l'Association. Il demande donc qu'il soit respecté sur le plan professionnel (cadre de santé, entouré et soutenu par 2 médecins également pratiquants à FOUGEROLLES), quand il évoque les sujets sanitaires en pleine période de crise pour s'excuser simplement de son absence au dojo.

Un intervenant demande si les ouvriers ne sont pas respectables, mais M.MIDROUILLET répond que **« chacun bien sûr doit être respecté quel que soit son métier ».**

M MIDROUILLET souhaite ensuite être respecté **au niveau de son Grade** (2eme dan en karate et 1^{er} dan en Kobudo) au dojo (grade qui n'est autre qu'un « degré »).

M MIDROUILLET évoque enfin **le respect de son ancienneté dans le dojo** (5 ans de judo, 15 ans de karate et Kobudo et 8 ans de Présidence d'Okinawate), de **son âge** (respectable après 42 ans de service public et de militantisme associatif) et enfin de **son titre de seul instructeur (DIF) à la FFKDA** depuis 2019 (ce qui est depuis la « contre AG » de la même année toujours remis en cause au prétexte de « *tout le monde est capable d'ouvrir un dojo, c'est Sensei qui l'a dit* » entend-on !). M.MIDROUILLET évoque à nouveau la notion des Kohai (élèves débutants) eu égard aux Sampai (les plus expérimentés), déjà évoquée dans son courrier du mois de juin « Soyons clairs ».

Un intervenant dit que M MIDROUILLET voudrait être « supérieur » à M MERCKEL, ce que M MIDROUILLET dément formellement disant que son grade actuel est bien celui de 1er dan FFKDA réaffirmé lors du passage du DIF.

M.MIDROUILLET affirme publiquement qu'il doit bien le parcours de sa ceinture noire en grande partie à M MERCKEL, et que pour lui les choses sont parfaitement claires : ses 20 de pratique martiale ne rattraperont jamais les 40 ans de pratique de M.MERCKEL.

M MIDROUILLET explique ce que représente un DIF (70 h de cours, 10 h d'évaluation continue et une heure d'examen devant un jury neutre et sous la vigilance de 3 Maîtres dont un maître Shotokan 7^{eme} Dan) et dit que pour l'enseignement il faut en outre avoir des brevets de secouristes à jour.

Le grade et l'instruction sont deux valeurs différentes et il faudrait que l'on respecte davantage la seconde.

Une intervenante s'exclame pour dire que *« les diplômés ne sont que des bouts de papiers ».*

Le bureau ne relève pas.

M MIDROUILLET (ancien enseignant lui-même à l'EHESP de par son métier) explique qu'un bon enseignement doit reposer sur 40 % de pédagogie, 20% de partage avec les élèves pour entendre les attentes, 30% d'auto-évaluation et évaluation et enfin 10% seulement de technicité (validés par le grade de ceinture noire). M MIDROUILLET demande que ces propos soient bien entendus surtout en présence de véritables enseignants parmi les pratiquants de FOUGEROLLES. Tout cela est complètement écarté du Compte Rendu.

M. MIDROUILLET affirme que le rapprochement avec l'association FOUG'ARTS Loisirs est juste une démarche qui rentre dans **l'article 2 de l'objet des statuts de l'association** : « promouvoir le style de notre école Kyudokan Karate traditionnel » et faire parler des cours qui se donnent aussi bien à FOUGEROLLES qu'à SAINT SAUVEUR.

Une adhérente demande ce que signifie en pratique le titre de « représentant France » de M MERCKEL.

Pas de réponse de la part du bureau.

Un membre du bureau reproche alors aux pratiquants de FOUGEROLLES de faire un « clan à part »(!). Certains ont dû se justifier en expliquant leurs raisons de proximité et de temps. M. MIDROUILLET, lui-même en tant que FOUGEROLLAIS depuis 2016 soutien complètement cette position de proximité et rappelle à qui veut l'entendre que bien qu'habitant à FOUGEROLLES, il a cependant toujours assumé les cours du jeudi à SAINT-SAUVEUR lorsque M MERCKEL le lui demandait et du vendredi soir à LUXEUIL (comme la semaine dernière, quand il n'y avait pas d'enseignant). M MIDROUILLET (avant la crise COVID, soit depuis 2014 et jusqu'en 2019), pratiquait jusqu'à 5 fois par semaine, pour soutenir et l'activité de Saint Sauveur et l'activité de Fougerolles.

Un membre du bureau lui rétorque qu'il n'était pas dans son droit et qu'il devait en référer à M. GRUNEVOLD. M. MIDROUILLET reprend cet argument car il a toujours eu l'aval de M.GRUNEVOLD, ce que M.GRUNEVOLD présent à l'AG ne dément pas.

Présentation de la structure : association fougerollaise qui regroupe et propose des activités sur Fougerolles.

François Midrouillet a émis le souhait de rejoindre cette structure pour promouvoir l'association Okinawa Te Traditionnel **et les activités qu'il soutient seul depuis 2019** à FOUGEROLLES.

Unilatéralement (FAUX, puisque M.MIDROUILLET a écrit 2 fois au bureau qui est resté sans réponse et qui n'a même pas daigné ni appeler, ni écrire, alors que M MIDROUILLET réaffirme qu'il a toujours été ouvert et qu'il a toujours répondu au téléphone même quand, engouffré dans la situation de crise sanitaire, avec un poste à hautes responsabilités il lui arrivait de travailler jusqu'à 15 h par jour), il estime avoir l'autorité (OUI et M.MIDROUILLET rappelle la réglementation FFKDA qui l'autorise à **« agir en pleine autonomie »** (textes à l'appuis) en accord avec les communes (sa propre commune de domiciliation en l'occurrence)) pour prendre la décision de se rapprocher de Foug'art Loisirs tout en impliquant l'association Okinawa Te Traditionnel (FAUX, puisque **M.MIDROUILLET a demandé par écrit au Président, s'il voulait qu'il implique ou pas l'Association**, et que le Président n'a pas répondu). Résident à Fougerolles, étant adhérent à Foug'Art Loisirs, animant des cours de karate enfants et de kobudô à la halle Paul Simon qui appartient à cette même commune, il souhaite animer les cours dans le cadre de la structure Foug'art en utilisant les trois créneaux (dont un nouveau le mercredi soir) de l'association Okinawa Te Traditionnel (les créneaux appartiennent à la Commune, à l'instructeur et aux pratiquants d'abord et surement pas à Okinawa te qui voudrait décider de tout alors qu'une association n'est qu'un support pour la municipalité qui ne veut avoir à négocier qu'avec des associations). M. MIDROUILLET rappelle que le Règlement Intérieur n'est pas au-dessus de la

réglementation de la Fédération, ni de l'autorité du Maire, et pas davantage de la Loi Française (« jeunesse et sports » dépendant aujourd'hui des Inspections Académiques).

Le bureau rappelle à Mr Midrouillet que, conformément aux statuts de l'association, ce genre de décision se prend en concertation et avec l'aval du bureau (OUI, lequel a été concerté et n'a pas répondu) ou fait l'objet d'une décision d'Assemblée Générale (FAUX, jamais ce genre de décision ne se prend en AGE, cela est classique dans tout fonctionnement de toute association et cela a été confirmé à M MIDROUILLET par les autorités fédérales, puisque l'instructeur est bien le « titulaire de ses cours en tout premier lieu »).

Le secrétaire a contacté le président de Foug'art, Mr Argenton Marcel (toujours sans aviser l'instructeur ! F.MIDROUILLET rappelle à plusieurs reprises qu'il répond au téléphone et que sa porte est grande ouverte à qui veut s'entretenir avec lui. **Quid du respect des personnes ?** Cela a forcément mis dans l'embarras M Marcel ARGENTON, qui se trouve être un ami de très longue date de M MIDROUILLET), afin d'éclaircir certains questionnements. Il en ressort que pour celui-ci, Mr Midrouillet ne peut donner des cours de karate et/ou de kobudo dans le cadre de Foug'art que s'il n'est plus adhérent d'Okinawa Te Traditionnel (FAUX : M ARGENTON que M.MIDROUILLET connaît donc bien, lui a expliqué que ses propos ont été « soit mal compris soit interprétés et qu'il ne voulait par respect des uns et des autres surtout ne pas prendre de parti ni contre moi, ni contre Okinawate qu'il ne connaît pas ». M MIDROUILLET réaffirme le droit de tout individu d'appartenir à plusieurs associations en même temps, tant qu'il ne nuit pas à celles –ci (ce qui était le cas puisque M MIDROUILLET voulait seulement étendre davantage la publicité faite sur les 2 dojos, et qu'il ne faisait en outre aucune concurrence à Saint Sauveur en empruntant des créneaux horaires différents à Fougerolles). Au contraire pour Mr Midrouillet cela est possible. Il est décidé de contacter Mr Argenton afin qu'il éclaire son propos. (M ARGENTON n'a pas de rôle d'arbitre à jouer dans une « affaire » qui n'en est pas une et qui est surtout « montée de toutes pièces contre M MIDROUILLET et contre les adhérents de FOUGEROLLES, de façon tout à fait indécente eu égard au passé et à l'activité de M MIDROUILLET)

Un adhérent pratiquant le Sabre (mais pas le karate ni le kobudo) s'adresse à M MIDROUILLET pour lui dire qu'il n'avait qu'à partir. **M.MIDROUILLET rappelle qu'il n'avait pas cette intention et qu'il voulait juste instaurer entre les 3 sites plutôt un partenariat que des divisions.**

Nous actons la décision de Mr Midrouillet de quitter l'association Okinawa Te Traditionnel (M.MIDROUILLET n'a pas encore pris de décision, et juste dit que qu'il allait sérieusement y réfléchir. Ecrire cela après avoir lu la lettre publique scandaleuse de M Merckel (non jointe au Compte rendu) toute dressée contre lui, s'appelle un « **limogeage d'office** », sachant que jusqu'à présent M.MIDROUILLET n'a fait l'objet d'aucun avertissement de la part du bureau), après qu'il ait réitéré à plusieurs reprises son souhait d'être libre (OUI, comme tout un chacun M.MIDROUILLET revendique sa liberté de penser et d'agir en respectant les règles fédérales pendant et pour les cours qu'il exerce depuis 2019 pour le plus grand bonheur des adhérents Fougerollais et sans entraver nullement le fonctionnement de St Sauveur qui dispose de plus de 7 créneaux chaque jour et de 2 salles, dont une sur Luxeuil, ouverte grâce aux soins de M MIDROUILLET quand il était président).

Pour clore ce sujet Mr Midrouillet s'engage à restituer mardi 23/11/21 (OUI mais M.MIDROUILLET n'a pas pris d'engagement solennel sur la date) le matériel emprunté (armes (OUI) et protections (Aucune protection, juste deux paires de gants enfant et peut-être achetées sur ses propres deniers en 2019, pour répondre aux demandes des adhérents désireux de comprendre la compétition, sujet que M.MIDROUILLET a toujours été seul à défendre!) et qu'il avait en responsabilité. (On est toujours dans le schéma de l'exclusion d'office et toujours sans aucun motif recevable)

Lecture de la lettre de démission de M MERCKEL (l'accusateur absent) par M MAGUIN , et qui n'est qu'un réquisitoire à l'encontre de M MIDROUILLET pour dire en substance que si l'association éclatait aujourd'hui c'était à cause de M MIDROUILLET (ouvrir un dojo pour un soi-disant représentant France est-il un à ce point un délit ? souligne une adhérente). Le réquisitoire se termine par le don d'une calligraphie de M MERCKEL évoquant « l'humilité ». M. MIDROUILLET, n'a pas de leçon de morale à recevoir de M MERCKEL et en l'absence de l'accusateur refuse de prendre les documents qui dit-il, « ne le concernent pas ».

A NOTER : M MIDROUILLET souhaitait évoquer en effet ensuite le rapprochement avec l'Association Foug'Arts et bien au-delà du thème du « respect » de l'article 2 des objectifs du statut dont il a rappelé l'importance, pour proposer toutes les modalités pratiques de ce rapprochement. M MIDROUILLET était arrivé avec un dossier complet pour faire des propositions diverses **et avec tous les paiements des adhérents de FOUGEROLLES** qui compte tenu de la volonté exprimée par presque tous les adhérents **(au nombre de 12 et nous avons 2 voix en pouvoir) n'ont finalement pas été restitués à l'association Okinawate** dans l'attente d'une prise de décision de M.MIDROUILLET et des adhérents de FOUGEROLLES. Tous ces points n'ont pas pu être exprimés au motif qu'il y avait « d'autres sujets d'une importance majeure » et l'on a demandé à M.MIDROUILLET de passer au 2eme point à l'ordre du jour.

Modification du bureau

- Suite à la démission de Patrice Merckel nous devons procéder à l'élection d'un nouveau président. Aucun candidat ne se présentant, il y a carence du poste de président.
- Après vote favorable l'assemblée donne mandat au secrétaire pour assurer les actes courants inhérents aux fonctions de président.
- Au vu de son investissement et des services rendus par Patrice Merckel à l'association depuis 1986 il est décidé de le nommer membre d'honneur.(vote à main levée pour lequel il y a eu des abstentions dont celle de M MIDROUILLET et Mme AUBRY-BOCO ; comme on peut le constater les résultats des votes ne sont pas relevés dans ce CR)
- Pour pallier à la carence de responsable technique est décidé (M.MERCKEL déciderait-il tout seul de pleine autorité ?) de la constitution d'une commission technique transitoire. Celle-ci est composée des plus gradés de chaque discipline suivant en cela la délégation établie par sensei Merckel par le passé. Vient assoir cette décision l'article 26 des statuts et la partie « encadrement » du règlement de fonctionnement. Sont ainsi reconnus POIRRIER Cyril, 4^{ème} D.A.N. pour le karate, MEYER Olivier, 3^{ème} D.A.N. pour le iaidô et MAGUIN Michel, 2^{ème} D.A.N. pour le kobudô. (M MIDROUILLET, titulaire d'un DIF s'étonne de cette décision, M MERCKEL lui ayant confié maintes fois la direction des cours adultes et enfants en son absence. M MIDROUILLET dispose de témoignages écrits de M MERCKEL. M MAGUIN rappelle que pour remplacer les cours, c'est M. GRUNEVALD 3 eme dan qui doit officier (cf infra!). (NB : les noms de M GRUNEVALD et de M.MIDROUILLET ne sont même pas évoqués !)

M.MIDROUILLET conteste ce pouvoir absolu de M. MERCKEL dans tous les domaines.

M.MAGUIN rappelle le RI qui dit qu'on ne peut pas contester ce que le Directeur Technique décide.

Une adhérente, juste parente d'élève, s'exprime pour dire qu' « il n'y aurait pas dû falloir s'éparpiller » et qu' « il y aurait dû n'y avoir qu'un seul cours enfants » (références aux premiers désaccords de 2019).

M. MIDROUILLET répond qu'il a en effet quitté l'enseignement « enfants » à Saint-Sauveur (après 2 ans de soutien) pour être en désaccord avec les méthodes encore pratiquées et que c'est en partie

pour cela qu'il a passé son DIF. Il n'a rien fait d'autre à l'époque que signifier ses désaccords et seulement en « Assemblée des ceintures noires »

A 22h passées l'AG se clôt sans avoir pu évoquer certains sujets divers (OUI, l'essentiel n'a pas pu être évoqué et l'ordre du jour n'a pas pu être tenu), principalement un point sur les stages passés et futurs (ils n'étaient pas à l'ordre du jour) mais qui seront présentés à la prochaine Assemblée Générale. (soit en juin ? Nous n'avions pas encore l'invitation à une seconde AGE le 7 décembre)

A noter que ce CR (écrit ici en noir, et donc tronqué des principales prises de paroles) a été transmis à la Mairie de FOUGEROLLES, juste pour nuire à M MIDROUILLET et sans son consentement.

M MIDROUILLET met au défi quiconque présent à ce simulacre d'AG de démentir ce qu'il a écrit en bleu. **M MIDROUILLET adresse ce correctif à la Mairie de FOUGEROLLES et à M ARGENTON pour laver son honneur salis par ce CR.** M MIDROUILLET se rapprochera **légalement** des uns et des autres (Fédération et Mairie) afin de prendre sans doute une orientation nouvelle.

Au jour où **M MIDROUILLET écrit, il confirme sa démission par limogeage** envoyée le 29/11/2021 de l'Association OKINAWATE. Ces pratiques sont pour le moins contraires aux codes déontologiques prévalant dans tous les arts martiaux (ceci avait déjà motivé la démission de la Présidence de M.MIDROUILLET en 2019 qui voulait inscrire entre autre dans les statuts, un certain nombre de valeurs morales).

Copies aux personnes à qui j'ai forcément dû des explications pour maintenir les cours à FOUGEROLLES :

Monsieur le Maire de FOUGEROLLES
Madame Christiane OUDOT, adjointe à la Culture
Monsieur Michel ANDREUX, adjoint aux sports
Monsieur Marcel ARGENTON, Président de FOUG'ARTS LOISIRS
Madame la Secrétaire Départementale de la FFKDA
Monsieur Arnaud NOLLIBOIS, Président National de l'école Kyudokan France
Monsieur Seisuke ADANIYA, Représentant de l'école Matayoshi
Madame Carioline THOUVENOT, trésorière d'Okinawate Traditionnel
Monsieur Michel MAGUIN, Secrétaire d'Okinawate Traditionnel
Monsieur Cyril POIRRIER, nouveau Directeur Technique d'Okinawate Traditionnel
Monsieur Olivier MEYER, nouveau Directeur technique pour le sabre.
Aux adhérents qui m'ont signifié leur soutien contre une adversité sans nom.

François MIDROUILLET
Instructeur FFKDA.
Inspecteur Hors Classe de profession.
Chef de projet national auprès de l'IGAS.

NDLR : je tenais à ce rectificatif juste pour laver mon honneur, car il s'agit de délation, de maltraitance et de volonté délibérée de nuire (dénonciation publique en AGE sans avis préalable). Par ce compte rendu, il a été fait usage d'un document tronqué, falsifié, partiel, non conforme, avec copie aux autorités publiques de la ville de Fougerolles et de l'association FOUG'ARTS LOISIRS (cela s'appelle « utilisation et usage d'un faux »).

Le secrétaire